



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2021/140-1

(Version française du rapport de classement 2021/140)

Conformément à l'EN 13501-1 (2018)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de : Forbo Flooring Ltd
Unit 241, Dawson Place, Walson Summit Centre
Bamber Bridge, Preston, Lancashire, PR5 8AL
Royaume-Uni

Nom du produit : TESSERA LAYOUT

Description : Revêtement de sol textile (famille EN 1307)
(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 15/07/2021

*Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi.*

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 3 pages*

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au produit précité conformément aux modes opératoires données dans la norme NF EN 13501-1 (2018).

2. Détails du produit classé**2.1. Norme produit**

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles »

2.2. Description du produit

Dalle touffetée de 50 cm x 50 cm à velours bouclé sur envers bitume (famille EN 1307).

Essai en pose maintenue avec fixateur (colle poissant avec dépose de 120 g/m²) sur support fibres-ciment classé A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique (1800 ± 200) kg/m³ et d'épaisseur (8 ± 2) mm.

Couche d'usure : 100% Polyamide

Masse surfacique totale nominale : 3895 g/m²

Épaisseur totale nominale : 5,8 mm

Épaisseur de velours utile nominale : 2,9 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement**3.1. Rapports d'essai**

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T.	Forbo Flooring Ltd Unit 241, Dawson Place Walson Summit Centre Bamber Bridge, Preston Lancashire, PR5 8AL Royaume-Uni	RL 2021/472-1	NF EN ISO 9239-1
		RL 2021/472-2	NF EN ISO 11925-2

3.2. Résultats d'essais

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Résultats	
			Paramètres	Conformité avec les paramètres
NF EN ISO 11925-2	TESSERA LAYOUT	6	F _s ≤ 150 mm	Conforme
Attaque de surface 15s d'exposition			Inflammation du papier filtre	Conforme

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Résultat
NF EN ISO 9239-1	TESSERA LAYOUT	3	Flux énergétique critique (kW/m ²)	10,4
			Production de fumées (% X min)	54,5

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 (2018).

4.2. Classement

Comportement au feu		Production de fumée
B _{fl}	-	s1

Classement : B_{fl} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

En pose collée non permanente et collée de façon permanente sur fibres-ciment A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 3895 g/m²
- Épaisseur totale nominale : 5,8 mm
- Épaisseur de velours utile nominale : 2,9 mm

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement accordé au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité par le fabricant dans le contexte du système 3 EVCP et du marquage CE sous couvert du règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 stipulant des conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne n'exige aucun processus, aucun mode opératoire, ni aucune étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Par conséquent, le laboratoire d'essais n'a joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, mais il détient toutefois les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai.”

Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME



Fin du rapport de classement